

Politique d'investissement responsable

1- Notre approche de l'investissement responsable (IR)

Chez Gestion de portefeuille Triasima inc., nous croyons que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, la construction des portefeuilles et l'allocation d'actifs crée des opportunités à long terme pour optimiser le rapport risque-rendement et atteindre des résultats importants en matière de durabilité. À titre de signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), nous considérons qu'investir de manière judicieuse et responsable, en appliquant notre devoir fiduciaire, contribue à créer une valeur ajoutée partagée tout en tenant compte des besoins et des préférences de nos clients.

L'allocation de capitaux en tenant compte des risques et opportunités ESG et en investissant en solutions durables est appelée à avoir des implications significatives dans l'amélioration des rendements et de la création d'une valeur ajoutée à long terme. Notre approche de placement dans les entreprises qui font des efforts significatifs ou croissants en matière de durabilité est au cœur de l'investissement responsable et est cruciale à la construction d'une société durable. Inclure ces entreprises qui peuvent exceller financièrement en utilisant des stratégies ESG est un aspect clé de notre approche.

2- Stratégie d'intégration ESG (Exclusion – Investissement – Engagement)

Notre méthodologie d'intégration ESG comprend trois piliers :

- **Exclusion** : si nous ne portons aucun jugement sur la nature des activités principales d'une entreprise qui pourrait être considérée comme controversée, nous pouvons cependant appliquer des critères d'exclusion spécifiques basés sur les croyances et les valeurs d'un client. Par exemple, un filtrage négatif identifiant les entreprises détenant des réserves de combustibles fossiles, les entreprises du secteur de l'énergie et les entreprises de l'industrie de l'électricité utilisant du charbon pour produire de l'électricité est appliqué à des portefeuilles spécifiques afin de fournir des solutions ESG à nos clients.
- **Investissement** : nous déployons des efforts croissants pour intégrer les questions ESG dans nos processus décisionnels en matière d'investissement. L'identification et la discussion des risques et opportunités ESG lors de nos réunions régulières avec les dirigeants d'entreprises sont au cœur de notre processus d'investissement. En outre, notre approche ESG – visant à identifier les entreprises ayant un impact positif sur des enjeux réels tels que le changement climatique – consiste à pénaliser les entreprises très intenses en carbone par rapport à leurs pairs et à privilégier celles qui réduisent leurs émissions et utilisent des technologies plus vertes. Cela nous permet d'agir de manière proactive, par exemple en mettant en évidence les risques liés à la transition climatique ou en identifiant les opportunités de réduction des émissions au sein d'un portefeuille. Par ailleurs, si tous les titres ont un attrait global similaire selon l'Approche des trois piliers^{MC} (c'est-à-dire d'un point de vue fondamental, quantitatif et de tendance), Triasima privilégiera les actions ayant la plus faible empreinte carbone ou le plus grand potentiel de réduction des émissions grâce aux nouvelles technologies. Une décarbonisation plus rapide pourrait non seulement contribuer à atténuer les risques liés au changement climatique, mais aussi générer de meilleurs rendements.

Nous reconnaissons également que les défis que pose le changement climatique sont intrinsèquement liés à la perte de biodiversité, car ils partagent les mêmes causes directes telles les émissions de gaz à effet de serre, la surexploitation du sol, la pollution, et d'autres causes indirectes telle la consommation de matières premières et d'énergie. Nous croyons que relever conjointement les défis du changement climatique et de la perte de biodiversité permettra de mieux exploiter les opportunités de développement durable et de réduire le risque de conséquences inattendues. À titre d'exemple, les entreprises investissant dans des projets de mitigation des risques climatiques doivent considérer leurs impacts sur la biodiversité tel les monocultures comme outil

de capture du carbone (et d'optimisation des ressources) peut avoir des effets négatifs sur l'environnement, notamment la fragilisation et l'érosion des sols, la perturbation des cycles hydrologiques et l'altération de l'habitat et de la biodiversité, et certains projets d'énergie verte peuvent également entraîner la déforestation et la destruction de l'habitat d'espèces menacées.

Nous évaluons aussi l'impact des entreprises relativement à des questions sociétales prioritaires tel le respect des droits de la personne et des droits des peuples autochtones. Dépendamment de leur secteur d'activité et de leur contexte opérationnel, les entreprises doivent s'assurer que leurs actions respectent les droits de la personne de leurs parties prenantes les plus touchées et les plus marginalisées. Par exemple, les risques en matière de droits de la personne auxquels s'exposent les entreprises de l'industrie de textile en ce qui concerne le travail forcé ou abusif diffèrent de ceux des entreprises de l'industrie extractive qui risquent de violer les droits des communautés autochtones à l'exploitation de leurs ressources, à leur mode de vie et à leur consentement libre, préalable et éclairé sur les décisions qui les concernent.

De plus, nous croyons que les questions de gouvernance sont d'une importance cruciale pour toutes les entreprises, quel que soit le secteur ou l'industrie. Selon plusieurs études, une entreprise bien gérée est susceptible d'être plus durable et d'exceller en termes de rentabilité et de risques idiosyncrasique et systématique. Les questions de gouvernance sont ainsi prises en compte lors de l'intégration des questions ESG dans l'analyse fondamentale de notre Approche des trois piliers^{MC}.

Nous considérons que la gestion responsable de nos portefeuilles implique une évaluation régulière de tous les critères ESG cités ci-dessus, ainsi qu'une diligence raisonnable supplémentaire pour les entreprises exposées à des risques particulièrement élevés en matière de durabilité. Le cas échéant, nous ajustons nos portefeuilles en conséquence.

- **Engagement** : nous nous engageons auprès des entreprises sur des questions ESG importantes lors de nos réunions régulières avec les dirigeants de ces dernières afin de les sensibiliser relativement aux aspects soulevés, d'évaluer leurs efforts d'atténuation de leurs externalités négatives et de discuter et d'encourager les meilleures pratiques ESG.

Nous nous engageons à collaborer avec les entreprises pour garantir le respect du principe du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) lorsque des communautés autochtones sont susceptibles d'être affectées, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).

L'obligation d'obtenir le FPIC des peuples autochtones est importante pour garantir que les droits collectifs des autochtones sont pris en considération et que les peuples autochtones ont non seulement le droit de participer au processus, mais aussi celui d'influencer le résultat de la décision. Nous considérons également les violations des droits des peuples autochtones comme un risque ESG important, pouvant avoir des implications sur le rendement des investissements à long terme, la stabilité sociale et la responsabilité éthique. Les entreprises doivent non seulement établir des partenariats avec les peuples autochtones, mais aussi créer au sein de leurs propres structures des opportunités permettant aux peuples autochtones de prospérer.

3- Notre approche en matière d'objectifs de développement durable

Cibler des objectifs de développement durable et des priorités ESG reliés à nos activités d'investissement est un autre aspect fondamental de notre politique d'investissement responsable. Nous nous employons à identifier les impacts positifs et négatifs de nos investissements sur les changements climatiques, un aspect qui intéresse fortement plusieurs clients, conseillers et autres partenaires de Triasima.

Nous utilisons les objectifs de développement durable des Nations Unies comme cadre de référence pour et cibler les indicateurs les plus pertinents en matière de changement climatique, tels que les émissions de gaz à effet de serre. Notre stratégie liée au climat est basée sur le dépistage des entreprises présentant un risque élevé d'actifs bloqués et sur le repérage des secteurs et des entreprises les plus susceptibles d'offrir des solutions climatiques, telles que celles liées aux technologies de transition vers une économie sobre en carbone et d'efficacité énergétique.

Nous considérons également l'alignement de nos portefeuilles avec des objectifs de développement durable liés à la gouvernance tels que l'égalité des sexes. Nous croyons que l'accès en toute égalité aux rôles de direction, le renforcement de la participation des femmes aux postes de direction et l'accès à l'éducation sont les meilleurs moyens de parvenir à l'égalité des sexes.

4- Notre approche de gouvernance : Politique de vote et d'engagement

Conformément au principe 2 de l'UNPRI sur l'actionnariat actif, nous nous engageons à nous impliquer sur différentes questions ESG avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et à exercer nos droits de vote. Notre politique de gouvernance couvre la totalité de nos titres boursiers. Nous pensons que l'exercice de notre droit de vote fait partie intégrante de nos responsabilités d'actionnaire.

Nous confions l'exercice du vote aux agences indépendantes de votes par procuration GIR inc. ([politique Caucus](#)) et ISS ([politique Sustainability](#)). Nous examinons leurs analyses et recommandations de vote et les rencontrons pour discuter de nos lignes directrices de vote qui incluent les meilleures pratiques de gouvernance. Pour les propositions d'actionnaires, nos politiques de vote soutiennent les propositions progressistes comme celles sur l'action climatique, la fixation d'objectifs de diversité et la rémunération liée aux objectifs ESG. Nous sommes cependant prudents lorsque les propositions d'actionnaires sont trop contraignantes ou offrent peu de flexibilité pour mettre en œuvre les actions requises. En général, le processus de vote de ces agences tiendra compte d'un ensemble de circonstances relatives à l'entreprise concernée, des tendances en matière ESG et de la matérialité de questions ESG spécifiques.

L'engagement auprès des entreprises sur les questions ESG dépend de la nature de leurs activités principales, des attentes relatives à leur secteur d'activité et de leurs externalités ESG négatives. Bien que nous soyons convaincus que la meilleure stratégie consiste à inclure les entreprises qui déploient des efforts accrus en matière ESG, nous pouvons employer différentes stratégies avec les entreprises qui sont moins réceptives à notre dialogue d'engagement.

5- Rapports et divulgation

Être transparents et divulguer notre approche ESG à nos clients et au grand public est un aspect crucial de notre politique d'investissement responsable. La communication d'informations ESG, telles que les notations ESG de nos portefeuilles, leur empreinte carbone et l'alignement de nos portefeuilles avec les objectifs de développement durable des Nations Unies, avec nos clients existants et potentiels ainsi que les consultants ESG se fait à la fois sur demande et sur une base régulière. Ces informations sont fournies en comparaison avec des indices de référence ESG afin de mieux démontrer l'impact des titres de nos portefeuilles.

6- Surveillance et reddition de compte en matière d'investissement responsable

L'équipe d'investissement, dont un membre est dédié à l'investissement responsable, intègre les facteurs ESG dans les processus de décision d'investissement afin d'atteindre les objectifs de performance ESG pour chaque portefeuille et de contribuer aux efforts d'actionnariat actif. Cela comprend l'engagement auprès des entreprises et le partage des résultats des recherches ESG.

La surveillance et la reddition de compte relèvent du comité de gestion de Triasima, et la responsabilité ultime incombe au conseil d'administration. À titre d'exemple, l'examen des questions liées au changement climatique est réalisé en intégrant l'importance de l'action climatique dans les croyances et les valeurs de notre entreprise, en suivant les indicateurs ESG et de changement climatique de nos portefeuilles, et en échangeant avec nos clients actuels et potentiels à l'égard de leurs convictions et de leur sensibilité en matière de changement climatique.